



# Résidence Plantzette

La Résidence Plantzette a ouvert ses portes aux premiers résidents le 23 mars 2020 dans un contexte de confinement généralisé de l'institution.

## Le premier EMS totalement régional

---

La Résidence Plantzette est le premier EMS totalement régional. Toutes les communes du district de Sierre mais aussi Loèche ont été partie prenante dans la création de cet EMS par le biais de leur Association [ProjetSanté](#), qui s'est chargée d'acquérir le bâtiment et de le transformer en EMS. Cette démarche permet de répondre aux défis du vieillissement démographique de ces prochaines décennies, non seulement en ajoutant des lits à l'offre existante mais en permettant le développement de prestations entre le domicile et le stationnaire.

## Un projet pilote en Valais, pour une prise en charge optimisée des aînés

---

Les communes ne se limitent pas à être les propriétaires de la Résidence Plantzette : elles en sont aussi, toutes ensemble, les exploitantes par l'intermédiaire de l'association pour le Centre médico-social régional de Sierre (CMS) qui a pour mission d'exploiter l'établissement.

Pourquoi un tel locataire ? Parce que cette solution permet d'offrir une meilleure coordination de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Des services de

maintien à domicile à l'entrée en home, le CMS assure le suivi pour garantir à chacun, selon l'évolution de ses besoins, la bonne prestation au bon moment !

Le CMS entend aussi mettre à profit l'exploitation de cette structure pour développer un certain nombre de prestations, notamment orientées vers la prévention pour favoriser le maintien à domicile.

## Une solution prometteuse

---

Le CMS région de Sierre a déjà développé des solutions novatrices dans la chaîne des prises en charge et services proposés. Nous pensons en particulier aux fameux appartements «Domino». Le projet d'exploiter un EMS s'inscrit pleinement dans les objectifs de la planification cantonale des Soins de Longue Durée 2016-2020 qui recommande le développement « *d'un modèle d'intégration régionale des prestations afin d'améliorer la coordination* ».

Un exemple de retombée positive attendue de ce nouveau modèle d'exploitation :

aujourd'hui, 30% seulement des personnes âgées passent directement du domicile à un EMS, 70% des entrées en EMS se faisant après un séjour à l'hôpital. Or les lits de soins aigus sont peu adaptés aux besoins des personnes en attente d'un placement. Le projet-pilote d'intégrer un EMS au CMS devrait permettre de réduire le nombre de transits inappropriés par l'hôpital : un réel bénéfice pour le bien-être des personnes âgées concernées et un allègement des coûts de la santé !

[Accueil](#) →

[Admissions /  
Inscriptions](#) →

[Lits de court  
séjour](#) →

[Prise en  
charge  
médicale](#) →